

Des nettoyages de plages au tri des déchets et au recyclage



Déchets ménagers : quelques infos triées pour vous !!

On l'oublie un peu, mais il fut un temps pas si lointain où il n'existait pas de déchetteries. Le littoral (mais pas que lui..) en garde la mémoire. Il suffit de lire dans la presse l'écho qui a été fait à la décharge sauvage de Lingreville que les dernières tempêtes ont fait réapparaître, sans présager de ce qui peut se passer sur nos propres côtes.

Dans les années 2000 les collectivités locales ont été obligées d'aménager des déchetteries, en général une par canton. Depuis la récupération et le recyclage des déchets sont en progression constante, même si ce processus n'a pas atteint à ce jour la perfection.

L'objectif de cet article n'est pas de vous abrutir sous les chiffres concernant les tonnages collectés et/ou transformés, mais d'approfondir quelques notions, de faire un état des lieux, de lever quelques idées fausses. Ces chiffres sont d'ailleurs accessibles sur le site www.cotentin-traitement.org.

La déchetterie de la **Communauté de Communes du Val de Saire (CCVDS)**, installée à Anneville en Saire, est un lieu que



nous apprécions. Nous sommes témoins de la volonté de cet équipement de développer ses services, d'adapter ses heures d'ouverture. Aussi, dans un premier temps, nous avons pensé nous pencher sur son fonctionnement.

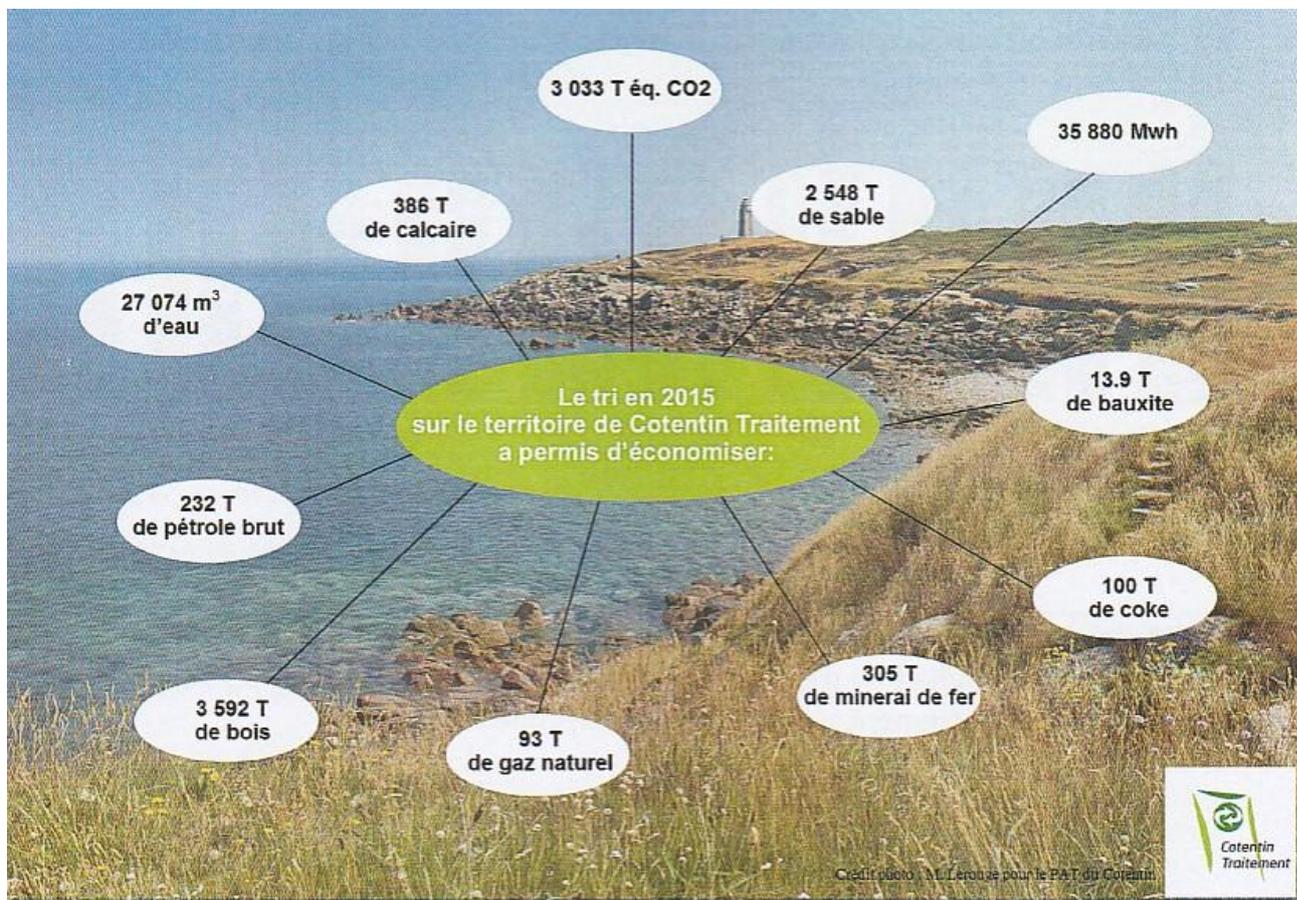
Une discussion avec Henry DELAPLACE, vice-président de la CCVDS en charge des déchets ménagers, nous a convaincus que le bon interlocuteur était plutôt le syndicat mixte **Cotentin Traitement**, un établissement public situé à Octeville. Cotentin Traitement a pour compétence le traitement des déchets ménagers, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de stockage de tri qui s'y rapportent. Cotentin Traitement, à ce jour, a en charge le Nord Cotentin hors Valognes et Cherbourg. Il va se trouver fusionné avec les services de ces deux entités à compter du 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la fusion des communautés de communes du Cotentin.



Nous sommes donc allés interroger Emmanuel CRANOIS ambassadeur de tri à Cotentin Traitement qui connaît bien notre secteur pour avoir travaillé à la CCVDS.

Notons d'abord ces chiffres issus de leur rapport annuel 2015:

- Production des déchets ménagers sur le territoire de Cotentin traitement : 718kg par habitant (soit un total de 54 812 tonnes).
- Le chiffre de 54 812 tonnes comprend la totalité de nos déchets, allant des gravats à la machine à laver hors d'usage. Ces 54 712 tonnes suivent des filières de traitement spécifiques qui vous sont expliquées ci-dessous.
- Parmi ces 54 812 tonnes, 7478 tonnes de déchets issus du tri sélectif (apport volontaire ou sacs jaunes) ont été collectés sur le territoire concerné par Cotentin Traitement. Ce chiffre ne comprend que les emballages, papiers et verres.



Ce tableau met en exergue les ressources naturelles économisées par ce recyclage de 7478 tonnes.

Le traitement de nos déchets ménagers.

D'abord il faut scinder les compétences :

- **À la CCVDS** revient la gestion de la collecte au domicile par camion benne, de la déchetterie, de son personnel, la mise à disposition des colonnes de tri (ce que nous appelons couramment les containers). La CCVDS peut réaliser ces tâches soit en régie (par son personnel) soit par des marchés attribués à des entreprises. En ce qui concerne la déchetterie la compétence de la CCVDS s'arrête donc au « haut du quai ».
- **Le Syndicat Mixte Cotentin Traitement** (auquel les communautés de communes adhèrent et cotisent) a en charge « le bas du quai » de la déchetterie (bien que ce soit le personnel de la déchetterie qui déclenche les enlèvements de bennes) : c'est-à-dire *le devenir de tous ces déchets*.

Ainsi Cotentin Traitement passe les marchés concernant les *transports* à partir de la déchetterie et des colonnes de tri jusqu'au point de transformation ou de mise en décharge.

Il passe les marchés concernant les *recyclages* et s'assure du respect des processus de transformation.

Les recettes de Cotentin Traitement sont constituées des participations intercommunales, mais aussi de la valorisation des déchets et de reversement d'une partie de l'éco-participation (ce que nous payons lorsque nous achetons un produit en prévision de son futur recyclage).

Quid de nos déchets ?

Les sacs noirs (qui peuvent être verts !)

Nous remplissons ceux-ci de **déchets non recyclables**. Ils sont collectés par le camion benne puis mis en décharge. Deux situations peuvent se présenter.

1. La déchetterie dont nous dépendons **dispose** d'un quai de transfert. Dans ce cas, le camion dépose ces sacs en fin de circuit de collecte dans une grande benne qu'un camion va transporter au Point-Fort. Cette usine, située à Cavigny en bordure de la 4 voies Carentan-Saint-Lô, traite les déchets ménagers de 141 communes et est équipée d'une usine de méthanisation.
2. La déchetterie **ne dispose pas** d'un quai de transfert. Il est alors plus économique d'envoyer ce camion poubelle déposer son chargement à la décharge d'Éroudeville près de Montebourg : en effet un camion benne consomme en fonctionnement 70 l de gasoil aux 100 km. Cette décharge récupère aussi le méthane produit par la décomposition des déchets, bien qu'elle soit moitié moins performante sur ce point que le Point-Fort.

En déchetterie les autres déchets !

Les **gravats** sont à la disposition des carrières par exemple pour le renforcement des routes.

Le **bois** est commercialisé par la Spen(au Ham).

Les **branchages et les tontes** de pelouses valorisés par Val Nor à Valognes.

Les **ferrailles** à la Sirec à Périers.

Les **cartons** sont traités par Guy Dauphin Environnement(GDE).

Les **piles** sont recyclées par Corépile.

Le **contenu des colonnes de tri** est envoyé au centre de tri de Donville-les-Bains (papiers, emballages et verres).

Les divers encombrants non recyclables vont aussi à Éroudeville.

Le sort de quelques déchets spéciaux (DDS : Déchets Domestiques Spéciaux).

Les pots de peinture vides, solvants, phytosanitaires etc., font l'objet d'un traitement particulier sur la plateforme DRAKKAR, située sur le port de Caen. Celle-ci assure le tri et l'orientation de ces déchets particulièrement sensibles. 70 % de la masse de ces déchets sont incinérés dans une installation contrôlée en région parisienne.



Quelques infos non triées !

Philippe : Pourquoi pas de sacs jaunes « tcheu nous » ?

Emmanuel : C'est surtout valable en ville où l'habitat est dense. Ce n'est pas forcément adapté chez nous à cause du coût de la collecte. Cela obligerait à faire une tournée supplémentaire. Ce sont des choix politiques.

Philippe : (On est des ploucs, faut l'assumer !)

Anne-Marie : Expliquez-nous la différence entre les collecteurs « le Relais » et « le Relais Enfant » tels ceux que l'on trouve maintenant sur le parking Intermarché à Quettehou, à la Verdura...



Emmanuel : Nous privilégions, sur le domaine public, les « Relais Enfant » qui ont un fonctionnement associatif et une implantation locale par rapport au Relais.

Philippe : Et la différence entre le **collecteur** et le **container** « Relais Enfant » comme celui que l'on trouve par exemple à la déchetterie ?



Emmanuel : Les collecteurs sont destinés à récolter le textile mais le Relais Enfant n'accepte pas que les textiles ou les objets relatifs aux enfants.

Ils acceptent tout objet en bon état susceptible d'être réutilisé. Nous avons conventionné avec le Relais Enfant pour que les gens y déposent les objets à la déchetterie. Ne pas oublier l' « Aide au Confort Pour Tous » à Réville qui collecte aussi ces objets et vide les maisons sur demande.

Philippe : Quelqu'un m'a dit : Sur une barquette plastique à l'intérieur d'un paquet de biscuits, j'ai trouvé le chiffre 3 ! Ça se recycle ou pas ?

Emmanuel : Là, on rentre dans une zone compliquée. Ça se recycle, mais pas encore chez nous ! Actuellement, nous ne recyclons que les bouteilles et flacons en plastique. Il faut savoir que 10 millions de français peuvent recycler tout, mais que ce n'est pas le cas partout. Ce chiffre 3 anticipe 2022 où il est prévu de recycler 100 % des plastiques sur l'ensemble du territoire français.

Philippe : L'intérêt de recycler les déchets peut paraître évident aux adhérents d'ORCHIS, ce n'est pas le cas de tout le monde. Que pouvez-vous dire pour convaincre ?

Emmanuel : Effectivement, la façon dont est parfois présenté dans la presse ou la télévision le circuit des déchets peut influencer sur la motivation du citoyen. La présentation d'une mauvaise expérience pousse facilement à la négligence, alors que les chiffres parlent d'eux-mêmes, nous progressons chaque année. Le recyclage économise de l'énergie et des matières premières.

Pascal : Par exemple, pendant la période des fêtes, il peut se produire que le container à cartons soit rempli par les emballages de cadeaux de fin d'année. Alors ne va-t-on pas nous conseiller de mettre nos emballages au tout venant parce que l'enlèvement ne va pas se faire tout de suite ?

Emmanuel : La principale motivation du contribuable devrait être de ne pas payer deux fois le prix. Il peut attendre pour mettre ses cartons. Pourquoi mettre dans sa poubelle un produit pour lequel on a payé une éco-participation alors que sa mise en décharge va coûter à l'ensemble de la collectivité 80 euros la tonne ? Sans compter ce que nous perdons comme recettes qui seraient obtenues par le recyclage. Mais souvent nous l'ignorons, nous devons communiquer davantage pour inciter au recyclage.

Conclusion :

Il y a encore des progrès à faire, mais beaucoup ont été faits ou sont en train d'être faits comme par exemple le broyage gratuit des branchages à domicile proposé en 2016 par Cotentin Traitement. Moins de volume en déchetterie, l'utilisateur ne brûle pas de carburant pour conduire ses branchages à la déchetterie ni le transporteur pour aller vider les containers à Valognes. Le recyclage dans le Val de Saire n'a pas réponse à tout : il reste le problème des pneus, celui de l'amiante. Mais s'il y avait un argument à mettre en avant pour la nécessité d'un grand Cotentin, celui-ci est facile à trouver dans le domaine de l'environnement : le rapprochement des circuits d'élimination des déchets permettra de mieux répondre aux besoins de la population.

✍ Philippe PESNELLE, Anne-Marie, Gérard, Guy et Pascal
Merci à E. CRANOIS pour la relecture

En août 2015, une moyenne de 230 véhicules par jour sont passés à la déchetterie d'Anneville-en-Saire variable selon la météo. 80 un jour de pluie, plus de 350 un jour de beau temps.

Tous les textiles se recyclent sous deux conditions : ils sont propres et secs.
En bon état : ils sont proposés à la vente dans les magasins Relais Enfant par exemple.
Usagés : ils servent à fabriquer des produits isolants.

Anne-Marie : Emmanuel CRANOIS ne nous a-t-il pas dit que les sacs noirs ne sont pas triés ? Ce qui par conséquent, fait enfouir des piles ou autres choses qui auraient pu être recyclées et qui vont par contre polluer le sol.

Pascal : Tu as raison Anne-Marie, les sacs " poubelles " ne sont pas triés, il a dit que ce serait ingérable et ils sont envoyés directement en enfouissement ou au point fort ; de fait il y a sûrement des quantités de matières toxiques qui échappent au tri.